

# CONTRAT POUR UNE ŒUVRE MUSICALE

Entre les soussignés :

**Futura**

Association à but non lucratif loi 1901  
sise 5 rue des Alpes, BP314, 26401 CREST cedex  
Tél. 06 07 10 62 23  
N° SIRET : 403 237 860 00024 APE 913E  
Licence n° R/26/0323  
Représentée par Denis Dufour en qualité de directeur  
Ci-après dénommée *l'employeur* d'une part,

et

**Elsa Justel**

domiciliée 36 rue Emile Dequen 94300 Vincennes  
Ci-après dénommé *le compositeur* d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1**

*Le compositeur* fournit à Futura des œuvres ayant pour titres *Alba Sud, Fy Mor, La Radio ça détend, Pieza en Forma de Té, Ichihualasto, Du libe, Puntos comas y refritos, Gwerz, Purzelbäume, Débris* qui seront jouées en concert à Crest le 24 octobre 2003 dans le cadre du Festival international d'art acousmatique Futura 2003.

**Article 2**

*Le compositeur* touchera pour ces œuvres des droits d'auteur s'élevant à la somme de 350 Euros (Trois Cent Cinquante Euros) net.  
*L'employeur* effectuera le paiement des diverses charges inhérentes à ce règlement.  
Le paiement interviendra fin 2003 par virement sur le compte bancaire du *compositeur* ouvert au Crédit Agricole d'Ile-de-France.

**Article 3**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Valence, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Fait à Paris en deux exemplaires, le 2 septembre 2003

*L'employeur*

faire précéder la signature de la mention manuscrite: "lu et approuvé"

*Le compositeur*

*Lu et approuvé*  
*Elsa Justel*

*exemplaire à conserver*